

Compte rendu de l'assemblée du comité régional FFCAM du 13 décembre 2005

Fraîchement investi de mes nouvelles responsabilités, je me suis rendu à l'assemblée générale du comité régional île de France de la FFCAM. Encore un nouveau sigle (Fédération française des Clubs Alpains et de Montagne, le nouveau nom du CAF). Tout ça histoire de rencontrer nos tutelles, les responsables techniques des diverses activités de montagne, et les président(e)s des 13 clubs (tant que ça ?) affiliés à la FFCAM en île de France. Tout commence par une revue de l'ordre du jour, et une leçon de vocabulaire qui donne mal à la tête et sature mon carnet de notes... FNDS, DRDJS, CROSIF, UNAT (des trucs technocratiques dont je vous épargne les détails), DTR (directeurs techniques régionaux) : on se sent bien loin de l'Alpe, et je dois fréquemment demander des explications de texte à mon voisin (Michal Bulik, du CAF-RSF) qui (ouf !) débarque de moins loin que moi.

Heureusement, ces points sont rapidement expédiés, et nous passons à des sujets plus proches de nos préoccupations des week-ends; les différents responsables d'activités (DTR) font chacun un compte rendu de la saison terminée. Pour certains, on sent le bénévolat, dans le sens où le compte-rendu est vraiment succinct. Pour d'autres, on sent une vraie dynamique et une abnégation. Parmi la foule d'infos qui fusent, en voilà quelques unes :

Escalade : l'activité la plus pratiquée localement est bien sûr le bloc. Trois formations ont eu lieu en 2006 : deux « *initiateur bloc* » et une « *technique de sécurité* ». Une formation « *initiateur bloc* » est évoquée pour les 18-19 mars 2006, ainsi qu'un stage « *grande voies* ». Une stratégie de recrutement dirigée spécifiquement vers les enfants a été envisagée, et un consensus semble établi sur le fait que la pierre angulaire d'une telle stratégie en IdF est de disposer de créneaux sur des murs d'escalade de la région. La difficulté d'obtenir de tels créneaux a été constatée; pour cause de finances, de concurrence pour l'attribution des créneaux avec les écoles, souvent prioritaires, et d'omniprésence des salles d'escalade privées.

Randonnée : là encore, il y a eu des formations organisées, dont (intéressant à noter) une formation secourisme spécifique montagne. Mais je m'aperçois que je n'ai pas pris beaucoup de notes, si ce n'est que la responsable a émis des plaintes quant à la difficulté d'obtenir des informations chiffrées sur la réalité de l'activité randonnée dans

les multiples clubs de la région. Mea culpa, on essaiera de faire mieux la prochaine fois...

Sports de neige (ski, raquette, surf-rando). Il existe une vraie dynamique de recyclage des cadres, et vous en comprendrez aisément la raison en regardant les questions d'actualité. Je m'explique : lors d'un car-couchette ski du CAF IdF en 2003, un accident (avalanche) a eu lieu et un participant est malheureusement décédé. Je n'ai pas de détail : je ne sais pas s'il y a eu faute, ou fatalité, et là n'est pas la question. Le chef de raid, dont les diplômes étaient à jour est aujourd'hui mis en examen. Le chef de car a été entendu par le juge. Le DTR « *sport de neige* » aussi. Et le président du comité IdF sortait également d'un entretien de 4 heures chez le juge. Avais-je réalisé tout cela en acceptant la présidence du GUMS? Pas sûr... Mais continuons. Si j'ai bien compris le juge était assisté dans ses entretiens de deux gendarmes, dont le premier était très compétent et issu du PGHM, et dont le second était « *un peu* » moins compétent puisque, pour l'anecdote, il écrivait avalanche de plaque « *à vent* » comme on écrirait « *plaque arrière* »... Toute cette histoire n'est pas comique pour autant et mérite réflexion. Le juge a notamment cherché à savoir les critères objectifs de maintien ou d'annulation/détournement d'un car par rapport aux conditions de nivologie, comment étaient choisies les destinations, comment le niveau des skieurs était évalué, s'il était raisonnable de skier le samedi dans un milieu risqué (la montagne) après une mauvaise nuit dans un car-couchette, et enfin qui décidait de tout ça.... Des questions bien pertinentes, qu'on s'est souvent posées au GUMS, et sur lesquelles il est sain, voire salvateur, de constamment se remettre en cause. Après tout, il y a eu des accidents au GUMS, et même récemment, certains de ces accidents auraient pu mal tourner... Bref, vous comprendrez que les responsables ski du CAF-IdF incitent fortement et fort à raison leurs cadres ski à se former et à se recycler. Sur 100 encadrants diplômés au CAF-IdF, 15 se sont recyclés l'an dernier, soit en moyenne un recyclage tous les 7 ans, contre une préconisation fédérale d'un recyclage tous les 5 ans. Ce n'est pas parfait, mais c'est quand même beaucoup mieux qu'au GUMS...J'ajoute que Dominique Gosset a mille fois raison de nous secouer pour qu'on le fasse nous aussi. Et avec le recul, je comprends mieux l'insistance que Philippe Ungerer mettait pour qu'on essaie d'initier un processus de formation pour nos grimpeurs, et pour qu'on essaie de faire en sorte que chaque gumiste fournisse (*s'il vous plaît...*) un

certificat médical d'aptitude aux sports pratiqués au GUMS.

Autres activités : ont suivi des rapports concernant le parapente, l'alpinisme, le vélo et la spéléo. Rien de spécial à signaler.

Après ces débats, un point est fait par le DTR « *protection de la montagne* » : ce point évoque la redevance raquette, et la prolifération des 4x4, quad et autres mécaniques destinées à parcourir la nature de façon peu naturelle. La « *redevance raquette* », est un nouveau dispositif législatif qui permet aux communes de sécuriser des itinéraires à raquettes, et de faire payer l'accès aux zones sécurisées, d'une façon très similaire à ce qui existe dans les stations de ski de fond. Ce n'est à mon avis pas une bonne nouvelle pour nous, et il a été décidé de suivre l'action d'opposition menée par la FSGT, et notamment d'inciter nos adhérents à signer la pétition disponible en ligne sur le site web de la FSGT. En ce qui concerne la prolifération des loisirs motorisés sur les chemins de montagne, il semble que leur participants aient réussi à fortement mobiliser, et ce avec le relais actif d'élus locaux. La FFCAM, qui se bat contre ça, se doit de faire signer sa pétition (<http://petition.stmedd.free.fr>) le plus grand nombre de personnes, sinon il y a un risque que la loi évolue de façon très défavorable.

Le CRAMPON évolue

Sous l'impulsion de Claude, notre trésorier, notre journal est en train d'enfoncer ses pointes dans les fesses de Bill Gates, le fondateur et dirigeant bien connu de Microsoft. Cette image osée pour vous annoncer que le Crampon se libère progressivement de l'emprise mondiale des logiciels du dit Bill en adoptant pour sa fabrication un logiciel libre de PAO : Scribus. C'est grâce à lui que Claude avait déjà réalisé la couverture du dernier numéro et que j'ai réalisé celle-ci. Pour l'intérieur du journal il faudra attendre le prochain numéro, car il y a encore des problèmes techniques à résoudre et de la pratique à acquérir.

Ce changement concerne dès maintenant les auteurs qui alimentent le journal de leur prose : vous pouvez toujours envoyer celle-ci en fichier .doc (format Word), je me chargerai de les adapter à Scribus. Mais vous pouvez aussi l'envoyer en fichier .txt qu'il importe directement, si vous utilisez un autre traitement de texte (par exemple un logiciel libre comme Open Office).

Un autre point important est qu'il ne faut plus m'envoyer des photos ou illustrations intégrées dans le texte (ce que certains faisaient avec Word). Il faut désormais que les images soient envoyées en fichiers indépendants numérotés (.tif ou .jpg voir 3^{ème} de couverture pour leur taille). Leur place dans le texte devra être indiquée par une mention qui sera supprimée à la parution genre *photo n°1* accompagnée éventuellement d'une légende.

Outre les questions diverses (que j'ai choisi d'inclure ci-dessus au fil du compte rendu), l'assemblée générale s'est terminée par un point sur les finances, dont je retiendrais un commentaire-résumé (dont je ne me souviens plus de l'auteur) disant que « *ce qui est important dans les comptes, c'est qu'ils soient sincères* ». Parce que niveau clarté, ce n'est pas toujours fabuleux, et on a beau s'accrocher, un tableau de chiffre reste un tableau de chiffre. Mon oreille s'est néanmoins dressée quand j'ai entendu qu'on pouvait demander des sous (Des sous ! Des sous ! Des sous !) pour subventionner nos formations, à condition bien sûr que celles-ci soient ouvertes aux autres clubs, ce qui en pratique a toujours été le cas. Il y a 8000 €/an à distribuer, et il faut passer par les DTR pour faire nos éventuelles demandes. Cette somme peut sembler importante, mais elle est à rapporter aux plusieurs milliers d'adhérents sur l'IdF... Les formalités pour récupérer ces financements semblent beaucoup plus simples à mettre en oeuvre que pour les subventions FNDS. A retenir, et si possible, à utiliser.

Thibaut Devolder, le 7 janvier 2006.

Merci d'avance de votre contribution fidèle et en route pour la liberté...!

F.M.

